

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 7 mai 2024

L'ÉTAT AGIT POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT PROPOSÉE AUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Le travail saisonnier constitue un important vivier d'emplois durant la période estivale et représente un moteur économique majeur pour le département de l'Hérault.

Les entreprises du secteur sont confrontées à difficultés de recrutement des salariés saisonniers, essentiellement liées à la pénurie d'offre de logements, à proximité du lieu de travail et financièrement accessibles.

C'est pourquoi l'État et ses partenaires ont constitué un groupe de travail dédié au développement des offres de logement en faveur des travailleurs saisonniers. Ce travail partenarial a permis d'aboutir à plusieurs propositions d'offres de logement à destination de ce public :

Montpellier : 8 résidences - 315 logements

Pérols : 1 résidence - 10 logements

Lattes : 1 chambre

Béziers : 2 résidences - 160 logements

Sète : 3 résidences - 65 logements

Mauguio : 10 appartements

La Grande-Motte : 10 studios

Les logements proposés vont de la chambre au studio et sont tous meublés (en majorité accessibles pour des jeunes de moins de 30 ans). Ils sont répertoriés pour la plupart sur le site « Mes Aides Logements saisonniers Occitanie »

<https://mes-aides.francetravail.fr/logements-saisonniers/occitanie>

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2